

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020
PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt, le 10 juillet, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la Maison des Associations, allée de Glain, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17 heures 45.

Présents : Monsieur ETCHEGARAY, Madame DURRUTY, Monsieur MILLET-BARBE, Madame LAUQUÉ, Monsieur UGALDE, Madame HARDOUIN, Monsieur CORRÉGÉ, Madame LOUPIEN-SUARES, Monsieur LACASSAGNE, Madame MARTIN-DOLHAGARAY, Monsieur LAIGUILLON, Madame CASTEL, Monsieur ALQUIE, Madame MEYZENC, Monsieur PARRILLA-ETCHART, Madame DUHART, Madame BRAU-BOIRIE, Monsieur ARCOUET, Madame LARRE, Monsieur SALANNE, Monsieur PAULY, Madame LAPLACE, Monsieur DAUBISSE, Madame MOTHES, Monsieur ALLEMAN, Monsieur SÉVILLA, Madame ZITTEL, Madame BENSOUSSAN, Madame LARROZE-FRANCEZAT, Monsieur ERREMUNDEGUY, Monsieur SUSPERREGUI, Monsieur BOUTONNET-LOUSTAU, Madame DELOBEL, Madame CAPDEVIELLE, Monsieur DUZERT, Monsieur ESTEBAN, Madame LIOUSSE, Monsieur ETCHETO, Madame BROCARD, Madame HERRERA-LANDA, Monsieur ABADIE, Monsieur BERGE.

Absents représentés par pouvoir :

Monsieur AGUERRE représenté par Monsieur UGALDE ; Madame BISAUTA représentée par Monsieur ETCHEGARAY ; Madame DUPREUILH représentée par Monsieur ETCHETO.

Secrétaire :

Monsieur BOUTONNET

Ordre du jour

0. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 février 2020	3
1. Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales et de l'ordonnance du 1 ^{er} avril 2020.....	4
2. Délégation d'attributions du conseil municipal au Maire	8
3. Commission d'appel d'offres – Election des membres	12
4. Centre communal d'action sociale – Election des membres du Conseil d'administration...	15
5. Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques – Election des délégués de la Ville au comité syndical	17
6. Syndicat intercommunal Txakurak – Election des délégués de la Ville au comité syndical..	18
7. Syndicat mixte du Musée Basque – Election des délégués de la Ville au comité syndical .	18
8. Syndicat intercommunal de la Nive maritime – Election des délégués de la Ville au comité syndical	19
9. EPCC du Sud Aquitain – Désignation des représentants de la Ville au conseil d'administration	19
10. SEML Golf du Makila – Désignation des représentants de la Ville au conseil d'administration	19

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, si vous voulez bien prendre place pour que nous puissions commencer cette 2^{ème} réunion du Conseil municipal. La salle a une sonorité qui n'est pas facile, mais elle est ce qu'elle est, donc je vous demande de faire comme je le fais, c'est-à-dire de s'exprimer au plus près du micro pour être tout à fait entendu. Je vais demander à notre benjamin, Etienne Boutonnet, de faire l'appel.

M. BOUTONNET : Eh oui, six ans plus tard toujours le plus jeune, ou du moins, nous n'avons pas vieilli.

(Appel)

M. LE MAIRE : Merci cher collègue pour cet appel. Je souhaite, mes chers collègues et vous comprendrez aisément, intervenir sur le drame que nous avons connu dans notre ville il y a quelques jours. Je veux parler de cette agression dont a été victime l'un des chauffeurs de *Chronoplus*, Monsieur Philippe Monguillot, qui est toujours en état de mort cérébrale suite à des événements tout à fait tragiques. Nous étions nombreux hier, entre 6 000 à 7 000 dans les rues de Bayonne, à remonter les allées Paulmy jusqu'à l'hôpital, dans le cadre d'une marche blanche que son épouse avait décidé d'organiser. Ce fut un moment particulièrement émouvant. Je remercie d'ailleurs toutes celles et tous ceux qui étaient présents de nous avoir accompagnés. Je souhaite, bien sûr pour sa mémoire, si vous en êtes d'accord, que l'on se lève et que nous respectons une minute de silence. (*minute de silence*). Je vous remercie.

Comme il est de coutume à chaque début de séance, je vous demande de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 13 février 2020.

0. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 février 2020

M. LE MAIRE : Procès-verbal transmis le 19 mai dernier à l'ensemble des conseillers municipaux en exercice lors de cette séance du 13 février 2020. Je sais bien que ce ne sont pas les mêmes conseillers, du moins pas intégralement. Suite à cette transmission, nous n'avons reçu aucune observation. Comme vous le savez, vous avez la possibilité d'exprimer vos observations en séance publique. S'il n'y a pas d'observation, je considère que ce procès-verbal est approuvé.

M. ESTEBAN : Une observation, Monsieur. Dans le point 1 à l'ordre du jour concernant l'approbation du procès-verbal, nous prenons acte de vos décisions.

Un élu : Il s'agit du procès-verbal.

M. ESTEBAN : D'accord. Parfait. Très bien. Je vous prie de m'excuser, je suis novice.

M. LE MAIRE : Il n'y a aucun problème, Monsieur Esteban. J'en arrive à vous dire que j'ai reçu une lettre de démission de Madame Delphine Joyeux, qui était l'une de nos colistières. Elle m'a indiqué par ce courrier que, pour des raisons de santé, elle ne pourrait pas assister à nos diverses réunions. Elle a subi plusieurs opérations successives qui l'ont éloignée non seulement de Bayonne, mais aussi des siens. Aujourd'hui, nous lui souhaitons un bon rétablissement.

De ce fait, puisqu'il s'agit bien d'une démission, nous installons Marie-Anne Delobel qui était sur la liste que j'avais eu l'honneur de conduire et qui devient conseillère municipale.

Je vous propose donc d'installer Marie-Anne Delobel qui nous rejoint à cet instant. Merci à vous, Madame Delobel, de nous rejoindre.

Nous allons procéder à la lecture des rapports, si vous en êtes d'accord.

1. Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales et de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020

M. LE MAIRE : Nous avons évidemment le premier sujet à l'ordre du jour, qui est le compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des dispositions du Code général des collectivités territoriales. C'est un rapport habituel. Par contre, ce qui n'est pas habituel, c'est la longueur et le nombre des décisions qui ont été prises. Il suffit de voir la temporalité de ces décisions, pour que vous compreniez que le Covid est passé par là, et qu'un certain nombre de décisions sont soit directement liées à la gestion courante, soit à cette période très particulière.

Ce compte rendu a été présenté en Commission générale, c'est ce que m'a confié Madame Durruty qui préside la Commission générale. Certaines de ces décisions ont été prises en vertu de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 qui donne des pouvoirs étendus aux maires. Il ne faut pas s'étonner qu'il y ait des décisions qui relèvent des pouvoirs exceptionnels qui ont été accordés par le législateur, au maire en exercice, bien sûr, ces circonstances étant directement liées à l'épidémie de la Covid-19.

Ces décisions ont été transmises régulièrement aux membres du Conseil municipal, conformément aux engagements pris lors de la Commission générale du 28 avril 2020. Vous avez cette liste de décisions qui sont au nombre de 98. Si vous aviez des questions à poser sur l'une de ces 98 décisions prises dans l'intersession, ou sur les annexes relatives à certaines de ces décisions, par exemple, les 63, 64, 65, qui sont des décisions de subventions pour l'essentiel, ou de versement de subventions, vous pouvez, bien sûr, ici, les poser. Et c'est à ce moment-là que Monsieur Esteban devait intervenir.

M. ESTEBAN : Monsieur le Maire, chers collègues. Dans ce point 1, nous relevons notamment la décision 14 relative à une mise en lumière supplémentaire des façades de la mairie pour un montant de près de 121 000 euros. L'opposition, bien évidemment, n'a pas soutenu un tel investissement qui relève, avant tout, d'une nouvelle opération de communication.

Il convient de se poser des questions. D'une part, sur l'intérêt général de ces lumières, donc sur la nécessité d'une telle dépense publique, mais surtout sur la nécessité d'orienter l'action municipale vers le développement durable. La dépense énergétique pour le plaisir des yeux de quelques passants est un sujet de préoccupation maintenant dans les villes et les métropoles.

J'ose espérer que les éteigneurs de lumières de Bizi qui ont su, avec brio, attirer l'attention sur cette véritable problématique environnementale le long de la RN 10 à Anglet sauront eux aussi, attirer votre attention.

Monsieur le Maire, vous l'avez compris, pendant six ans, vous trouverez face à vous une opposition. Nous tenons à ce terme d'opposition. Nous sommes des élus d'opposition, car nous ne parlons pas au nom d'une minorité. Nous sommes des élus d'opposition, car nous nous opposerons à vous, lorsque vous prendrez des décisions allant à l'encontre des Bayonnaises et des Bayonnais dans leur ensemble.

Par contre, nous serons constructifs et nous vous accompagnerons pour tout ce qui touche à l'intérêt général.

Bi hitzez erraiteko, oposizio berritua girela, eta orain arte eramana izan den oposizio lana jarraitzen dugu.

Alde batetik, oposizio eraikitzailea izanen gira Baionarren interes kolektiboak zaintzeko, baina hortik aparte egiazko oposizioaren bat... gogorra, beharezkoa izanen delarik.

Milesker entzuteagatik.

Merci pour votre attention.

M. LE MAIRE : Merci. C'était une question sur la décision numéro 14, Monsieur Esteban. Y a-t-il d'autres questions ? Oui, Madame Sophie Herrera.

Mme HERRERA LANDA : Il s'agit de la dernière décision, la décision 98 relative à la convention d'occupation conclue avec la SASP Aviron bayonnais rugby pro pour le stade Jean Dauger. L'exonération partielle de la redevance du 1^{er} janvier et du 1^{er} juin 2020 dont le montant est ramené à 109 000 euros.

Monsieur le Maire et chers collègues, cette décision nous paraît légitime dans la mesure où le club professionnel a été privé de recettes liées directement ou indirectement à l'organisation des matchs de Top 14. Dans le même temps, nous n'avons pas utilisé le stade Jean Dauger pour d'autres activités, dans les conditions prévues dans la convention.

Nous souhaiterions connaître le mode de calcul de cette exonération, qui n'est pas mentionné dans la note. Nous confirmez-vous l'exonération d'un certain nombre de rencontres ?

S'agissant toujours du stade Jean Dauger, sur une autre question, je suis désolée de la poser dans ce cadre, mais l'occasion ne nous a pas été donnée de la poser hors de celui-ci. Lorsque nous vous avons interrogé lors de la Commission générale privée du 28 avril dernier, sur le projet d'une réalisation d'une pelouse semi-synthétique, vous nous aviez répondu que vous n'aviez pas d'informations. Or, pour ces informations publiées dans la presse auxquelles nous avons fait référence en cette date du 28 avril, vous aviez ajouté à notre intention : « *Ne vous inquiétez pas, si quelque chose est entrepris, vous en serez aussitôt informés* ».

Par crainte d'un oubli de votre part, mais surtout au regard d'expériences malheureuses en termes de transparence et d'information au long de la mandature précédente, nous avons redoublé d'attention sur la lecture de la presse locale, qui constitue malheureusement souvent le meilleur canal d'information pour les élus de la minorité. Et là, surprise ! Le 11 juin, une pelouse hybride en cours d'installation. Puis le 16 juin, un début de saison hybride. Deux articles font état, photos à l'appui, de travaux non seulement prévus, mais déjà bien engagés sur le stade, ladite pelouse ayant été déjà largement attaquée par les pelleteuses.

Face à cet état de fait, sur lequel nous n'avons été destinataires d'aucune information, plusieurs questions qui ne portent, vous l'aurez compris, pas sur la pertinence d'un projet que nous ne connaissons pas, mais sur des aspects qui concernent les élus et les citoyens bayonnais, y compris les plus fervents supporters de l'aviron bayonnais.

Première question : quel est le support juridique entre le club utilisateur conventionné et la commune propriétaire du stade, pour ces travaux ?

Deuxième question : sur quelle décision du maire - nous avons cherché en vain sur les décisions que vous avez pu prendre - les travaux engagés reposent-ils ?

Qui en assurera la maîtrise d'ouvrage ? Quel en est le montage budgétaire et quelles en seront les conséquences sur les finances publiques ? Quel est ce projet ? Quelle sera la durée des travaux ? Quelles conséquences pour les occupants, en particulier ceux des tribunes populaires, dont le terrain synthétique ou semi-synthétique semble être fortement éloigné ?

Comment ce projet s'articule-t-il chronologiquement, techniquement et budgétairement avec celui du campus, sur lesquels les différentes composantes du Conseil municipal s'étaient prononcées favorablement et qui a fait aussi l'objet de plusieurs articles dans la presse dans le courant du mois de janvier 2020 ? Merci de vos réponses.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il d'autres questions en dehors des questions sur la décision 14 et la décision 98 ? En réalité, la 98 est une belle occasion pour que vous puissiez poser votre question, que je ne refuse pas d'entendre, bien sûr, et à laquelle je ne refuse pas, non plus, de répondre.

Sur la décision 14. Je vais juste vous dire quelque chose d'extrêmement rapide et demander à Monsieur Marc Wittenberg ou à Monsieur Jean-Baptiste Marinot qu'ils nous expliquent en termes de coûts, ce que signifie effectivement la mise en lumière complémentaire des trois façades. C'est votre question, à vous, Monsieur Esteban, vous avez commencé par nous dire que désormais, il ne fallait pas vous appeler minorité, une différence que vous avez entre vous, mais on va finir par y arriver. Vous êtes donc l'opposition, vous êtes donc la minorité.

Je réponds à une question de l'opposition qui nous rappelle que vous serez toujours présents sur tous les sujets, et c'est bien normal, sur lesquels vous souhaitez évidemment faire valoir votre point de vue.

Les façades de la mairie ont fait l'objet d'une mise en lumière complémentaire, c'est exact. C'est un bâtiment institutionnel, je pense, c'est un bâtiment patrimonial, sûrement, et beaucoup de Bayonnais sont attachés, je peux vous le dire, aux conditions dans lesquelles cet éclairage est effectué. Ce n'est peut-être pas votre point de vue, mais je peux vous dire qu'ils y sont attachés.

La deuxième chose, c'est évidemment le coût. Je vais demander à Monsieur Jean-Baptiste Marinot de répondre sur cette partie, donc forcément, vous allez nous faire un petit peu le bilan écologique de cette opération.

M. MARINOT : Effectivement. Je vous remercie, Monsieur le Maire, de me donner l'occasion de répondre à cette question. Sur le plan de la consommation, il faut savoir que nous ne sommes largement pas sur des équipements d'éclairage que nous pouvons avoir de manière conventionnelle dans les rues. Nous sommes sur des opérations de mise en valeur de façade, avec aujourd'hui de nouvelles technologies, notamment avec des équipements LED qui permettent de réduire de manière assez considérable les consommations.

Pour votre information, une façade aujourd'hui, c'est une consommation de deux KW par heure, donc nous sommes sur quelque chose de très limité. Deux KW par heure, c'est globalement ce que consomme une douche, en termes de production d'eau chaude. Deux KW par heure, c'est 30 centimes. Après, vous pouvez développer cela sur le nombre d'heures, cela reste quelque chose de relativement limité. En sachant que sur le nombre d'heures, encore une fois, l'idée n'est pas de maintenir un éclairage perpétuel, je pense que vous l'avez compris, c'est notamment à la fois de souligner les traits, et de marquer un certain nombre de faits, d'étapes, ou d'événements dans la ville. C'est la raison pour laquelle les horaires sont relativement contraints ou restreints, par exemple pour la période estivale que nous connaissons aujourd'hui, ils sont réduits entre 21 heures 30 et 23 heures. C'est un peu plus large l'hiver, pour les raisons que vous imaginez, vu la partie nocturne, où on élargit de 19 heures à 23 heures.

M. ESTEBAN : Monsieur le Maire, deux mots pour vous dire que je fais partie comme vous, d'une génération où les petites économies sont importantes, les petites rivières feront les grands fleuves en matière de consommation énergétique et de développement durable. Nous le savons tous. Merci.

M. LE MAIRE : Merci pour le rappel de ces principes qui sont aussi les nôtres. Madame Herrera, vous avez posé une question sur la décision 98, puis vous avez digressé, mais ce n'est pas un problème. Je répondrai, même si c'est hors sujet, à cette question qui est parfaitement recevable.

Sur l'objet même ou le contenu de cette décision, ou tout au moins, de cet avenant que j'ai signé, il s'agit d'une exonération, et vous l'avez parfaitement compris, qui est directement liée à la période pendant laquelle la société Rugby Pro n'a pu utiliser les terrains.

Évidemment, le calcul a été fait, et je serais bien incapable de vous dire aujourd'hui, très exactement, pour chacune des 98 décisions que nous avons prises, quel est le détail de calcul.

(intervention de M. TOLLIS hors micro).

Ah, vous avez la réponse... parce que j'allais vous dire qu'elle vous sera adressée. Donc, répondez sur ce point précis. Comment êtes-vous arrivé à ce chiffre ?

M. TOLLIS : Nous pouvons effectivement préciser comment nous sommes arrivés à ce chiffre. Le Top 14 a été interrompu, vous le savez, à partir du mois de mars, la SASP Aviron bayonnais rugby pro n'a pas pu utiliser les installations du stade. Monsieur le Maire a décidé d'exonérer le club à hauteur de 50 % du versement de la redevance. La redevance se fixe à 218 000 euros, avec un versement en quatre trimestres. Nous avons exonéré le club de deux fois 54 500 euros soit 109 000 euros : 54 500 euros pour un premier versement, 54 500 euros pour un second versement. C'est le montant global de l'exonération qui ramène la redevance de 218 000 euros à 109 000 euros.

M. LE MAIRE : Merci. Madame Herrera, vous avez la réponse purement technique, je n'aurais pas été capable de vous la donner. En tout cas, je ne me souvenais plus exactement comment on était arrivé à ce chiffre.

L'autre sujet qui n'est pas dans la décision 98, parce qu'elle relève du contrat. Je m'explique. Il y a des travaux qui ont été engagés pour la réalisation d'une pelouse d'un terrain hybride au stade Jean Dauger. Vous avez un certain nombre de photos voire même d'articles dans la presse pendant cette période électorale et je me suis personnellement interdit d'intervenir en quoi que ce soit sur ce sujet. Ne souriez pas trop vite, vous allez voir. Le fondement juridique

ou le support juridique, comme vous dites, c'est la convention qui nous lie avec la société Rugby Pro – que nous pouvons vous ré-adresser si vous ne l'avez pas -, contrat au terme duquel la société peut effectuer des travaux de réaménagement du terrain.

C'est exactement ce qui est en train de se passer, et qui se poursuit, je ne sais pas au moment où je vous parle où nous sommes très exactement, mais les travaux sont en cours. Ce sont les travaux d'aménagement d'un terrain hybride en lieu et place du terrain que l'on connaissait déjà et qui souffrait, mais cela vous le savez aussi bien, voire mieux que moi, pour les usages qui étaient les siens.

Donc maîtrise d'ouvrage, la réponse vous l'avez dans ce que je viens de dire, c'est le club qui fait ces travaux sous sa maîtrise d'ouvrage et qui finance ces travaux parce qu'ils relèvent de la convention signée entre la ville de Bayonne et cette société.

Maintenant, vous dites, mais il y a certainement autre chose, et ceci n'est qu'un élément d'un puzzle plus général qui peut concerner le stade Jean Dauger. Je ne vais pas être plus long, mais simplement vous inviter dès maintenant, à venir à une réunion que nous organisons le 20 juillet 2020 à 18 heures en présence des dirigeants du club. Comme cela, les questions les plus pertinentes, les plus techniques, puisque s'agissant du terrain et de l'entière du projet, pourront être posées à cette occasion. Je ne peux pas aller plus loin pour répondre à une question qui n'est pas à l'ordre du jour, mais je vous réponds : 20 juillet, 18 heures. Je crois avoir répondu à vos interrogations sur les décisions 14 et 98, je vous remercie.

Je vous propose, sans plus tarder, de commencer l'ordre du jour à partir de la page 21 sur laquelle vous avez le début de l'exercice qui va concerner différentes délégations ou désignations.

2. Délégation d'attributions du conseil municipal au Maire

M. LE MAIRE : Le premier, c'est la délégation de l'attribution au maire. C'est systématique, après la séance d'installation du Conseil municipal, en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), tout Conseil municipal de France et de Navarre, si j'ose dire, est amené à se prononcer sur les décisions que le maire peut prendre directement sous réserve d'en rendre compte, et c'est exactement ce que je viens de faire, à la séance du Conseil municipal qui suit.

Vous avez une liste de délégations d'attributions du maire dans lesquelles il y a eu des rajouts qui sont intervenus par rapport à la mandature précédente.

- ♦ Le point 2, concernant les revalorisations de divers tarifs et droits existants. Si vous voulez poser des questions, vous pourrez le faire.
- ♦ Le point 26, qui concerne l'attribution de toute forme de subvention à tout organisme financeur.
- ♦ Le point 27, pour les autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation, et à l'édification de biens communaux.
- ♦ Le point 28, qui concerne la protection des occupations de locaux à usage d'habitation.

- ♦ Le point 29, qui est aussi un rajout, c'est le dernier, qui concerne la participation du public par voie électronique prévue par le Code de l'environnement.

Voilà les différences qu'il y a par rapport au mandat précédent. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Oui, Madame, allez-y.

Mme BROCARD : Cette délibération prise à chaque début de mandat ne devrait pas appeler de remarques de notre part. En effet, dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes, il est normal que le Conseil municipal vous attribue, Monsieur le Maire, des délégations. Pour autant, la recherche d'efficacité ne doit pas nuire au débat démocratique. En ces temps de suspicion et de rejet des élus, j'aime à rappeler que le Conseil municipal est le lieu par excellence de la vie démocratique locale, un super conseil de quartier qui permet de manière encadrée un premier niveau de concertation citoyenne. C'est en effet l'occasion entre les citoyens élus que nous sommes, représentatifs de tous les quartiers et de la diversité des habitants, d'échanger, de débattre sur ce qui est bien pour la ville, et de veiller que les politiques mises en œuvre par le maire et son exécutif répondent au mieux à l'intérêt général de la ville, des Bayonnaises et des Bayonnais.

En choisissant, en ce tout début de mandat, d'élargir l'étendue de vos délégations, vous choisissez de soustraire à ce débat démocratique un certain nombre de décisions qui impactent pourtant très directement la vie et le patrimoine des Bayonnais. Vous vous autorisez à décider seul la modification des tarifs des services publics. Vous n'aurez donc plus à présenter en séance publique vos choix, par exemple, les tarifs de cantine. Cela touche pourtant nombre de familles pour qui, 5, 10 ou 15 euros de plus ou de moins à payer par mois, peut changer leur quotidien.

Vous vous autorisez aussi à décider seul d'entreprendre des travaux sur des biens municipaux. Vous n'aurez plus à présenter en séance publique vos projets de restructuration voire de démolition de bâtiments communaux : une école, un gymnase ou un stade. Le fait d'être maire ne vous rend pourtant pas seul propriétaire de biens acquis dans le patrimoine bayonnais depuis de nombreuses générations.

Enfin, et c'était déjà le cas avant, le groupe d'opposition avait eu l'occasion de vous faire la remarque. Vous vous autorisez à décider seul la passation de marchés de travaux d'un montant pouvant aller jusqu'à 5 millions d'euros, ce qui représente la construction de l'équivalent de deux écoles. Sur ce point particulier, vous vous abritez derrière les seuils européens du nouveau Code de la commande publique. Mais nous souhaitons redire ici, que rien dans ce code, vous oblige à ce niveau de délégation de pouvoir.

Dès le début de ce mandat, et contrairement à vos slogans de campagne et à vos prises de parole, vous faites un pas de plus vers l'opacité des décisions municipales. Dès le début de ce mandat, vous choisissez l'exercice solitaire du pouvoir, et prenez le chemin de l'autocratie, nous nous en inquiétons et le regrettons vivement. Nous voterons contre cette délibération. Merci.

M. LE MAIRE : Très bien. Monsieur Mathieu Bergé.

M. BERGÉ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sortons de campagne électorale, mais nous allons recommencer avec un slogan : « on est mieux à la verticale ». Ce n'est pas celui que nous avons pu entendre pendant la campagne électorale, mais très clairement, cette proposition que vous nous faites et que vous soumettez au vote, même de votre majorité, va vers un affaiblissement du Conseil municipal et de la représentation municipale de manière très claire. Cela affaiblit le Conseil municipal dans son ensemble, peu importe la sémantique : opposition, minorité, voire majorité. Puisque ce sont des mesures qui sont retirées des compétences des conseillers municipaux.

Je disais, on est mieux à la verticale, des décisions de plus en plus verticales. Juliette vient de le rappeler de manière très claire, il y avait un pli qui avait été pris lors du mandat précédent, essentiellement, j'allais dire, sur les mesures financières. Comme le précisait également Juliette Brocard, vous avez choisi d'appliquer le plafond, c'est-à-dire jusqu'à 5 millions d'euros d'investissements, ce qui est extrêmement important. Aujourd'hui, vous venez rajouter la question des modifications des tarifs, cela va toucher la cantine, mais également les politiques de stationnement, c'est-à-dire toutes les mesures en lien avec les régies de stationnement.

Excusez-moi, j'ai ma collègue qui me disait que vous étiez en train de regarder vos messages et que vous ne m'écoutez pas, cela m'a un peu troublé. Donc au regard de ces éléments-là, et quand on sait par exemple, l'importance de la politique des mobilités, qu'il ne peut pas y avoir de politique de mobilité sans lien avec la politique de stationnement, nous sommes particulièrement étonnés au regard des débats qu'il y a eu pendant cette campagne électorale, que vous souhaitiez retirer ces questions du débat public.

De la même manière, sur l'édification des biens municipaux, nous nous opposons à cette mesure.

Nous souhaiterions vous proposer de retirer ces nouveaux points sur les délégations données au Maire, pour que vive la gouvernance partagée au sein de ce Conseil municipal, mais également que vive la gouvernance partagée au sein de notre commune de Bayonne.

Dans le cas où vous refuseriez de retirer ces points de délégation du maire, parce que je pense que vous concentrez déjà aujourd'hui beaucoup de pouvoirs, et qui sait demain, peut-être davantage, et que vous avez besoin de partager ce pouvoir avec d'autres :

Comment comptez-vous associer les élus de votre majorité, mais aussi de l'opposition voire des minorités, là aussi la sémantique importe peu, à ces décisions ?

Comment allons-nous être associés, nous, la population, à ce débat public sur les tarifications, sur les constructions de biens publics municipaux ?

Merci par avance pour votre réponse partagée.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je réponds à vos questions en vous disant que, d'une part, j'ai indiqué moi-même tout à l'heure quels étaient les rajouts qui étaient intervenus pour que les choses se passent en toute transparence. Évidemment, je demande à la majorité de voter cette délibération et vous pourrez éventuellement voter contre, c'est votre droit le plus absolu. Mais il m'appartient malgré tout de répondre à vos questions.

Concernant la revalorisation des tarifs, là, vous prenez l'exemple des cantines, mais il y en a bien d'autres, vous le savez, et vous aurez compris que malgré tout il y a une ligne de plus ou moins 15 %. Quand vous évoquiez 1 ou 2 euros, 12 % ou 15 % ce sont des centimes, à rapporter effectivement à ce qu'est le coût aujourd'hui de la cantine. Ce sont des tarifs, Madame Martin-Dolhagaray pourra le préciser mieux que moi, qui sont tout à fait adaptés à notre population. Cela dit, effectivement, c'est un point sur lequel nous vous demandons de voter.

Vous avez attiré également mon attention sur le Code des marchés publics : « rien ne vous oblige à aller jusqu'à ce niveau », « rien ne l'empêche » et vous n'avez pas dit le contraire non plus. J'ai voulu faire un peu de *benchmarking* comme on le dit, d'échange d'expériences, en tout cas, de comparaison avec d'autres communes de taille équivalente. Je dis bien de taille équivalente d'au moins 40 000 ou 50 000 habitants. Le spectre des délégations d'attribution tel que proposé là, parce que j'ai également moi-même posé la question, correspond à ce qui est quasiment une habitude de toutes les collectivités de cette importance.

Cela dit, il y a quand même deux verrous, parce que vous avez l'air de dire : « nous n'intervenons plus, etc. ». Il faut participer aux commissions, et vous le faites, ou vous le ferez. Ces commissions compétentes qui vont être constituées sous peu vont évoquer tous ces dossiers, bien évidemment, il suffira de les demander. Vous dites : « *non* », Madame Herrera, vous ne pouvez pas préjuger de ce qui va se passer dans ce mandat. Je vous dis que ces dossiers seront examinés, parce qu'ils doivent l'être dès l'instant où ils ont une certaine importance. L'achat des crayons et des gommes, certainement pas, mais pour le reste, ce sera vu.

Maintenant, il y a aussi le compte rendu que nous faisons à chaque début de conseil, vous l'avez indiqué tout à l'heure, qui m'amène, bien sûr, à répondre à toutes les questions qui peuvent se poser. Sans doute que cette séance de compte rendu et du débat qui suivra ce compte rendu sera peut-être un peu plus longue. J'espère qu'en commission générale, ces questions pourront être abordées pour qu'il soit répondu au moins sur les sujets essentiels, et si vous souhaitez les aborder en séance publique, c'est-à-dire d'une manière tout à fait transparente, vous le ferez. Et bien sûr, personne ici ne vous l'interdira.

Voilà ce que je voulais répondre à ces différentes interventions. Madame Herrera, je crois que vous étiez sur le point de dire quelque chose.

Mme HERRERA LANDA : En ce qui concerne les commissions, je pense que la fréquentation des commissions a été optimale, sinon maximale, sur le précédent mandat.

M. LE MAIRE : Je le sais, Madame.

Mme HERRERA LANDA : Nous pouvons regretter que l'ordre du jour des commissions ne soit pas partiellement aligné sur les thèmes qui vont être traités en Conseil municipal, voire même, les thèmes les plus sensibles sont fréquemment non examinés en commissions, pour des raisons que vous connaissez.

M. LE MAIRE : Je veux bien faire amende honorable. Madame, je ne conteste pas ce que je viens de dire. J'ai demandé à celles et ceux qui ont des délégations, c'est-à-dire les adjoints et les futurs conseillers délégués, d'avoir dans l'esprit, et cela vis-à-vis de la minorité, opposition, peu importe, mais aussi de la majorité, le souci d'inscrire à l'ordre du jour de leurs commissions dont ils ont la responsabilité, tous les sujets en amont des réunions du

Conseil. Vous me dites que cela n'a pas toujours été le cas, je fais amende honorable, Madame. Parfois, il faut bien reconnaître que j'ai constaté qu'il y a des choses qui avaient été abordées, mais qui n'avaient pas fait l'objet d'un véritable débat au sein d'une commission ou autre. Cela, c'est la responsabilité de la majorité.

J'entends la demande parfaitement légitime que vous formulez, je demande à tous ceux qui sont en responsabilité de faire en sorte que tous les sujets puissent être abordés en commissions. Ce que je dis concerne les élus, bien évidemment les services, mais les services n'ont pas de problème particulier là-dessus. Mais il faut que nous ayons ce réflexe et cette méthodologie qui consiste effectivement à ce que nous ayons, en amont des conseils municipaux, véritablement des commissions suffisamment à l'avance. Il n'est pas toujours facile de faire avancer les choses et quelquefois, on les voit trois jours avant la séance du Conseil, ce n'est pas heureux, je préférerais que ce soit un peu plus tôt, mais en tout cas, essayons de nous astreindre à cette méthode. Donc, je souscris à votre demande, Madame Herrera sur ce sujet.

S'il n'y a pas d'autres questions sur ce rapport, j'ai compris que la minorité et l'opposition votent contre cette délibération. Nous votons, pour ce qui concerne la majorité, favorablement à cette délibération. Je vous remercie.

ADOPTION, A LA MAJORITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mme Liousse, M. Etcheto (avec mandat),
Mme Brocard votent contre.
M. Bergé, Mme Herrera Landa, M. Abadie votent contre.

3. Commission d'appel d'offres – Élection des membres

M. LE MAIRE : Nous en arrivons à la commission d'appel d'offres. Là aussi, toujours exercice habituel de tous les premiers Conseils municipaux, il faut constituer la CAO, la Commission d'Appel d'Offres. Vous savez qu'il s'agit de l'organisme par lequel passent tous les marchés, vous y assistez pour certains d'entre vous.

Il appartient au Conseil municipal, en vertu de ces dispositions, je ne vais pas lire l'intégralité du rapport parce que vous en avez pris connaissance, de constituer cette commission d'appel d'offres qui a besoin d'intervenir. Cela concerne les marchés à partir d'un certain seuil, seuil qui est d'ailleurs modifié en fonction des dispositions réglementaires.

Pour cette commission d'appel d'offres, nous vous avons demandé et vous avez d'ailleurs répondu, de nous indiquer s'il y avait des propositions à faire.

Je vous indique que pour la majorité, nous avons proposé :

- En titulaire :

Serge Arcouët, Sophie Castel, Marie-Noëlle Larré, Philippe Daubisse, et Xabier Parrilla-Etchart.

- En suppléant :

Christian Millet-Barbé, Françoise Brau-Boirie, Etienne Boutonnet, Yves Ugalde et Sylvie Meyzenc.

Vous avez proposé, mes chers collègues, pour ce qui vous concerne :

- En titulaire :
Juliette Brocard.

Je vous remercie de le confirmer, mais si vous ne dites rien, c'est que c'est bon.

Et Mixel Esteban et Colette Capdevielle.

- En suppléant :
Alain Duzert, Cathy Liousse, et Florence Dupreuil absente aujourd'hui, mais vous confirmez bien qu'il n'y a pas de problème.

Comme vous le savez, nous sommes ici sur des scrutins de liste et cela va être le cas pour quatre ou cinq délibérations qui vont suivre. L'élection se fait avec l'ensemble des membres au scrutin de liste, vote au scrutin secret, nous allons avoir une urne qui va passer, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Ce sont les règles de la loi.

Pour ce vote, je vous demanderai de bien vouloir utiliser les enveloppes de couleur kraft, les bulletins vous arrivent. Il y a donc deux listes, nous sommes bien d'accord, je viens de les rappeler. On laisse la distribution se faire.

Il est procédé à l'appel des personnes qui vont participer au vote. Je précise que pour celles et ceux qui ont des procurations, vous ne votez qu'au moment où l'on annonce le nom de la personne qui est le mandant. Si vous êtes votre propre mandant, il n'y a pas de problème, mais si vous étiez le mandataire de quelqu'un, attendez que le nom de son mandataire soit donné, afin qu'il n'y ait pas de problème.

Jean-René Etchegaray : a voté.
Madame Durruty : a voté.
Christian Millet-Barbé : a voté.
Laurence Hardouin : a voté.
Loïc Corrége : a voté.
Christine Martin-Dolhagaray : a voté.
Cyrille Laiguillon : a voté.
Sylvie Meyzenc : a voté.
Xabier Parrilla-Etchart : a voté.
Françoise Brau-Boirie : a voté
Martine Bisaut : il faut revenir vers moi. A voté.
Jean-Marc Salanne : a voté.
François Pauly : a voté.
Jennifer Mothes : a voté.
Olivier Alleman : a voté.
Julie Bensoussan : a voté.
Émilie Larroze-Francezat : a voté.
Etienne Boutonnet : a voté.
Christine Lauqué : a voté.
Yves Ugalde : a voté.
Deborah Loupien-Suares : a voté.
Alain Lacassagne : a voté.
Sophie Castel : a voté.
Nicolas Alquie : a voté.

Agnès Duhart : a voté.
Jérôme Aguerre a donné pouvoir à Yves Ugalde : a voté.
Serge Arcouet : a voté.
Marie-Noëlle Larré : a voté.
Sophie Laplace : a voté.
Philippe Daubisse : a voté.
Lionel Sévilla : a voté.
Julie Zittel : a voté.
Joseba Erremundeguy : a voté.
Matthieu Susperregui : a voté.
Marie Anne Delobel : a voté.
Mathieu Bergé : a voté.
Sophie Herrera Landa : a voté.
Jean-Marc Abadie : a voté.
Colette Capdevielle : a voté.
Alain Duzert : a voté.
Michel Esteban : a voté.
Cathy Liousse : a voté.
Florence Dupreuilh a donné pouvoir à Henri Etcheto qui vote en premier pour Madame Dupreuilh, et qui vote immédiatement après pour lui-même.
Juliette Brocard : a voté.

Il y a des tables dressées au milieu de notre assemblée destinée à recevoir le bureau que l'on doit constituer tout de suite, comme la loi le prévoit, par les membres suivants : un assesseur de la majorité, un assesseur de la minorité, le secrétaire de séance et une personne de l'administration.

Le secrétaire de séance est Joseba Erremundeguy, et les assesseurs : Alain Duzert et Etienne Boutonnet.

Dans les services, il faudra vous habituer à mettre minorité/opposition. Je me contente de lire ce qui a été marqué.

Les trois personnes qui constituent ce bureau vont procéder au dépouillement.

Vous l'avez peut-être vu dans les tweets qui circulent, nous venons d'apprendre le décès de Philippe Monguillot à 17 heures 30 à l'hôpital de Bayonne.

Début du dépouillement.

Je procède à la proclamation des résultats pour la composition de la commission d'appel d'offres.

♦ Résultats de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 45
Nombre de votants : 45
Nombre de bulletins blancs : 0
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 45
La majorité absolue étant à 23.

- La liste de la majorité conduite par Monsieur Arcouet a obtenu : 35 voix.
- La liste de l'opposition, conduite par Madame Brocard a obtenu : 10 voix.

Donc la répartition est la suivante :

- Les quatre premières personnes de la liste de Monsieur Arcouet
- La première personne de la liste de Madame Brocard, c'est-à-dire elle-même.

Ces résultats du vote sont actés au procès-verbal. Je vous remercie.

Je vous propose tout de suite de passer au sujet suivant.

4. Centre communal d'action sociale – Élection des membres du Conseil d'administration

M. LE MAIRE : Nous serons dans le même exercice avec le Centre communal d'action sociale où nous allons procéder à l'élection des membres de ce Conseil d'administration. Nous allons en premier lieu, procéder à un appel à candidatures. Ce qui veut donc dire que nous avons deux listes : une liste de la majorité et une liste de la minorité/opposition, si vous en êtes d'accord, pour répondre à la demande de Monsieur Duzert.

- Pour la liste à la majorité :

Christine Lauqué et Marie-Noëlle Larré, Françoise Brau-Boirie, Marie Anne Delobel, Xabier Parrilla-Etchart, Jennifer Mothes, Jérôme Aguerre et Matthieu Susperregui.

- Pour la liste de la minorité/opposition :

Alain Duzert, Jean-Marc Abadie, Florence Dupreuilh, Juliette Brocard, Sophie Herrera Landa et Mixel Esteban.

On vous a distribué les bulletins, les enveloppes bleues restantes sont à utiliser. Ceux qui ont des pouvoirs ne doivent pas oublier de voter deux fois dans les mêmes conditions que précédemment. Le scrutin va être ouvert dans quelques secondes.

Le scrutin est ouvert. Je commence par l'appel des noms.

Jean-René Etchegaray : a voté.

Madame Durruty : a voté.

Christian Millet-Barbé : a voté.

Laurence Hardouin : a voté.

Loïc Corrége : a voté.

Christine Martin-Dolhagaray : a voté.

Cyrille Laiguillon : a voté.

Sylvie Meyzenc : a voté.

Xabier Parrilla-Etchart : a voté.

Françoise Brau-Boirie : a voté

Martine Bisauta : à donner pouvoir à moi-même. A voté.

Jean-Marc Salanne : a voté.

François Pauly : a voté.

Jennifer Mothes : a voté.

Olivier Alleman : a voté.

Julie Bensoussan : a voté.

Émilie Larroze-Francezat : a voté.

Etienne Boutonnet : a voté.

Christine Lauqué : a voté.
Yves Ugalde : a voté.
Deborah Loupien-Suares : a voté.
Alain Lacassagne : a voté.
Sophie Castel : a voté.
Nicolas Alquié : a voté.
Agnès Duhart : a voté.
Jérôme Aguerre a donné pouvoir à Yves Ugalde : a voté.
Serge Arcouet : a voté.
Marie-Noëlle Larré : a voté.
Sophie Laplace : a voté.
Philippe Daubisse : a voté.
Lionel Sévilla : a voté.
Julie Zittel : a voté.
Joseba Erremundeguy : a voté.
Matthieu Susperregui : a voté.
Marianne Delobel : a voté.
Mathieu Bergé : a voté.
Sophie Herrera Landa : a voté.
Jean-Marc Abadie : a voté.
Colette Capdevielle : a voté.
Alain Duzert : a voté.
Mixel Esteban : a voté.
Cathy Liousse : a voté.
Florence Dupreuilh a donné pouvoir à Henri Etcheto qui vote en premier pour Madame Dupreuilh, et qui vote immédiatement après pour lui-même.
Juliette Brocard : a voté.

Nous reconstituons le bureau comme précédemment, s'il vous plaît.

Début du dépouillement.

Je procède à la proclamation des résultats pour la composition des membres de ce Conseil d'administration du CCAS.

♦ Résultats du scrutin :

Nombre d'inscrits : 45
Nombre de votants : 45
Nombre de bulletins blancs : 0
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 45
La majorité absolue étant à 26.

- La liste de la majorité conduite par Madame Lauqué obtient : 35 voix.
- La liste de minorité/opposition, conduite par Monsieur Duzert obtient : 10 voix.

Ce qui aboutit à la répartition des sièges qui est de : 6 sièges et de 2 sièges.

- La liste de la minorité/opposition : 2 sièges. Monsieur Alain Duzert et Jean-Marc Abadie feront partie du CCAS.
- S'agissant de la liste de la majorité : 6 sièges. Christine Lauqué, Marie-Noëlle Larré, Françoise Brau-Boirie, Marie Anne Delobel, Xavier Parrilla-Etchart et Jennifer Mothes.

Merci. Nous passons au rapport suivant. Je vous propose et vous êtes en droit de le refuser, et il faut d'ailleurs qu'il y ait l'unanimité que pour nous puissions éviter le vote à bulletin secret sur tout ce qui va suivre. C'est ce qu'on vient de faire, c'est obligatoire, la loi est formelle.

Pour tout ce qui va suivre, si vous êtes unanimes, je dis bien unanimes, pour voter à main levée pour :

- ♦ Le Syndicat départemental de l'énergie des Pyrénées-Atlantiques ;
- ♦ Le syndicat intercommunal Txakurak ;
- ♦ Le Syndicat mixte du Musée basque ;
- ♦ Le Syndicat intercommunal de la Nive maritime ;
- ♦ L'EPCC du Sud Aquitain ;
- ♦ La SEML Golf du Makila.

C'est-à-dire la totalité des rapports qui restent.

Êtes-vous d'accord pour qu'en bloc, nous décidions de faire un vote à main levée. Si vous êtes favorable, vous levez la main. Si vous ne levez pas la main, c'est que vous êtes contre.

Je demande aux services de vérifier le vote. Merci. Donc il y a unanimité.

M. LE MAIRE : Je vous propose de passer au rapport 5.

5. Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques – Élection des délégués de la Ville au comité syndical

M. LE MAIRE : Il s'agit d'élire les délégués de la ville à ce comité syndical.

Les personnes proposées par la majorité sont :

- En titulaire :

Christian Millet-Barbe, Loïc Corrége, Alain Lacassagne, Sylvie Meyzenc, Xabier Parrilla-Etchart, Agnès Duhart, Françoise Brau-Boirie, Serge Arcouët, Lionel Sévilla.

- En suppléant :

Nicolas Alquie, Marie-Noëlle Larré, François Poly, Sophie Laplace, Philippe Daubisse, Jennifer Mothes, Olivier Alleman, Julie Zittel et Matthieu Susperregui.

Les personnes proposées par la minorité/opposition :

- En titulaire :

Cathy Liousse, Sophie Herrera Landa.

- En suppléant :

Mixel Esteban et Jean-Marc Abadie.

Puisque nous avons accepté de voter à main levée, je vous propose tout d'abord que nous procédions au vote à main levée en faveur de la liste proposée par la majorité.

Qui est pour ?

Je demande aux services de vérifier. C'est bon.

Je demande de voter sur la liste proposée par la minorité/opposition.
Il y a également une procuration. Donc 10. D'accord. Je vous remercie de votre efficacité.

6. Syndicat intercommunal Txakurak – Élection des délégués de la Ville au comité syndical

M. LE MAIRE : Je passe maintenant au syndicat intercommunal de Txakurak. Il faudrait dire aussi « gatoak », parce que ce syndicat s'intéresse autant aux chats qu'aux chiens.

Personnes proposées :

- En titulaire : Matthieu Susperregui.
- En suppléant : Marie Anne Delobel.

Vous n'avez pas fait de proposition.

Je vous propose tout de suite de passer au vote à main levée.

Qui est pour la liste qui vient d'être proposée pour le seul titulaire et pour la seule suppléante ?

35 voix pour. Délibération adoptée.

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mme Liousse, M. Etcheto (avec mandat),
Mme Brocard ne participent pas au vote.
M. Bergé, Mme Herrera Landa, M. Abadie ne participent pas au vote.

7. Syndicat mixte du Musée Basque – Élection des délégués de la Ville au comité syndical

M. LE MAIRE : Syndicat mixte du Musée Basque, et de l'histoire de Bayonne que nous avons oublié de noter dans l'intitulé, s'il vous plaît.

Nous allons procéder à l'élection des délégués de la ville au Comité syndical.

Les personnes proposées sont :

- En titulaire :
Yves Ugalde, Christine Martin-Dolhagaray, Sophie Castel, Xabier Parrilla-Etchart.
- En suppléant :
Laurence Hardouin, Nicolas Alquie, Sophie Laplace, Marie-Noëlle Larré.

Je propose de voter à main levée.

Qui est d'accord pour cette liste ? 35 voix.

Qui est contre ou ne participant pas ? 10 voix.

Nous sommes d'accord. Nous n'allons pas aller plus loin. Je vous remercie.

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mme Liousse, M. Etcheto (avec mandat),
Mme Brocard ne participent pas au vote.
M. Bergé, Mme Herrera Landa, M. Abadie ne participent pas au vote.

8. Syndicat intercommunal de la Nive maritime – Élection des délégués de la Ville au comité syndical

M. LE MAIRE : Syndicat intercommunal de la Nive maritime, qui est un syndicat qui va disparaître du fait du transfert des compétences à la Communauté d'agglomération au titre du GEMAPI. Il faut néanmoins, pour les quelques jours ou semaines qui restent, trouver des liquidateurs, si l'on peut dire.

La personne qui est proposée est :

- En titulaire :

Loïc Corrége.

- En suppléant :

Serge Arcouët.

Je vous propose de procéder à un vote à main levée.

Qui est pour cette proposition ? 35 voix pour. Délibération adoptée.

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mme Liousse, M. Etcheto (avec mandat),
Mme Brocard ne participent pas au vote.
M. Bergé, Mme Herrera Landa, M. Abadie ne participent pas au vote.

9. EPCC du Sud Aquitain – Désignation des représentants de la Ville au conseil d'administration

M. LE MAIRE : L'EPCC qui est un établissement public de coopération culturelle Sud Aquitain, qui a remplacé, comme vous le savez, la Scène Nationale. Nous devons procéder à la désignation des représentants de la ville au Conseil d'administration.

Les personnes proposées sont :

Jean-René Etchegaray, Yves Ugalde et Émilie Larroze-Francezat.

Je vous propose de procéder à un vote à main levée.

Qui est pour ? 35 voix. Je vous remercie.

La délibération est adoptée.

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mme Liousse, M. Etcheto (avec mandat),
Mme Brocard ne participent pas au vote.
M. Bergé, Mme Herrera Landa, M. Abadie ne participent pas au vote.

10. SEML Golf du Makila – Désignation des représentants de la Ville au conseil d'administration

M. LE MAIRE : Nous sommes maintenant à la dernière délibération concernant le syndicat d'économie mixte locale Golfe du Makila avec la désignation des représentants de la ville au CA.

Les personnes proposées sont :

Sylvie Durruty, Nicolas Alquie, Sylvie Meyzenc, Agnès Duhart, Serge Arcouët, Julie Zittel et Émilie Larroze-Francezat.

Je propose de procéder à un vote à main levée.

Qui est pour ? 35 voix.

La délibération est adoptée.

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mme Liousse, M. Etcheto (avec mandat),
Mme Brocard ne participent pas au vote.
M. Bergé, Mme Herrera Landa, M. Abadie ne participent pas au vote.

M. LE MAIRE : Le Conseil municipal étant terminé, en tout cas, s'agissant des rapports. Je vais juste vous rappeler et cela vous sera précisé par courrier, étant donné que vous avez tous des agendas un peu compliqués à gérer que nous allons nous retrouver en séance publique du Conseil municipal pour une séance qui ne sera pas seulement budgétaire.

Cette séance est prévue le 23 et je vais vous dire aussi le 24, puisqu'il y a plus de 100 rapports prévus, à ma connaissance, ce qui veut donc dire que nous n'allons pas tenir sur une seule séance. Donc il faudra bien réserver le 23 juillet 2020 et le 24 juillet 2020. On se réunira comme dans toutes les séances du Conseil municipal, à 17 heures 30.

La commission générale qui devra travailler sur ces rapports se réunira le lendemain du 14 juillet, c'est-à-dire le 15 juillet 2020 à 18 heures.

Je dois vous préciser qu'il y a une commission générale qui sera dédiée aux sujets finances. Nous n'avons pas constitué la commission des finances, et pour cause, on propose de faire une commission spécifique générale, pour tous ceux qui le souhaiteront, exclusivement dédiée aux sujets budgétaires et financiers. Ce sera donc le jeudi 16 juillet 2020 à 18 heures. Donc cette commission concerne tous les membres du Conseil municipal.

Toutes ces informations vous seront confirmées par écrit.

Il y aura une commission générale, Madame Sophie Herrera Landa je l'ai précisé tout à l'heure plus tôt que prévu, qui sera dédiée au projet de la SASP ABRP du stade Jean Dauterive, prévue pour le lundi 20 juillet 2020 à 18 heures.

Vous avez là l'intégralité des dates qui vous seront bien évidemment confirmées.

Je voudrais rajouter, et l'information est toute récente, que le ministre de l'Intérieur, Monsieur Darmanin, sera demain à Bayonne. Bien sûr, cette visite est liée au drame dont nous parlions en début de séance. J'aurai l'occasion de le recevoir à la mairie à 14 heures 15, pour ce que l'on appelle *l'accueil républicain* accompagné des parlementaires, me dit-on, et du Président du syndicat des mobilités, Claude Olive.

Dans la mesure où le ministre a proposé que lui soient présentés les membres du Conseil municipal, je vous propose, pour ceux qui le souhaitent et qui le veulent, d'être présents demain à la présentation qui se tiendra demain à 14 heures 20 dans le grand salon de l'Hôtel de Ville.

Pour des questions d'organisation, si vous avez décidé d'y venir, il faudra que vous arriviez au plus tard à 13 heures 45, s'il vous plaît, pour l'arrivée au grand Salon, du ministre de l'Intérieur prévue à 14 heures 20. Ensuite, le ministre doit partir pour une réunion en sous-préfecture et cela ne nous regarde plus.

Voilà la dernière information que je n'avais pas prévue au départ, mais que je vous donne à l'instant. Toutes celles et tous ceux qui peuvent venir seront, bien sûr, les bienvenus et seront présentés d'une manière républicaine à notre ministre de l'Intérieur.

Je vous remercie de votre présence et de votre assiduité et je vous donne rendez-vous aux prochaines réunions que je viens de vous indiquer. Bonne soirée.

La séance est levée à 19 heures 07.